

**Procès Verbal n°26 Réunion du conseil d'administration de « Forestiers du Monde®-France »
Vendredi 15 janvier 2010**

Etaient présents,

En qualité de membres du bureau de l'association :

Pascal OBSTETAR (Présidence collégiale), Jean-Noël CABASSY (Présidence collégiale),

En qualité de membre du conseil d'administration :

Christine CABASSY BEYLI,

En qualité d'adhérents :

Bernard LECLERCQ

Excusées en qualité de membres du bureau :

Frédérique GAUTIER (Trésorière), Sylvie JOUVENCEAU (Secrétaire),

Excusés en qualité de membres du conseil d'administration :

François DUGAST, Nelly OBSTETAR.

Lieu de réunion : siège de Forestiers du Monde - France, 42 B Avenue Victor Hugo, 21000 DIJON (Côte d'Or - France) Horaire : 20h00 – 22h15

- 1 - Approbation du procès verbal n°25 du 18 septembre 2009.
- 2 - Adhésions à l'association « Forestiers du Monde® »
- 3 - Salon de l'environnement de Bass Ham en Moselle. Action de « Forestiers du Monde® - Moselle »
- 4 - Projet de « Forestiers du Monde® - Meurthe-et-Moselle ». Réhabilitation de plants truffiers.
- 5 - Signature de la convention « Forestiers du Monde®-Cameroun » – Institut polyvalent NANA
Projet pilote d'implantation du compostage en milieu scolaire. Information.
- 6 - Amendement forestier pour le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche visant à clarifier les missions attribuées de la forêt publique française et définir le régime forestier.
Table ronde des missions de la forêt publique française
- 7 - Subvention du Conseil régional de Bourgogne pour la mission malgache.
- 8 - Seconde édition du guide pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble, luttons contre l'effet de serre ». Recherche de financement à hauteur de 6000 €.
- 9 - Projet de la création forestière pédagogique bio diverse de LHUIS (Ain). Présentation.
- 10 - Projet de la réhabilitation forestière bio diverse de pédagogique Pernand Vergelesses (Côte d'Or).
- 11 - Projet de gestion des bandes de servitudes de lignes électriques.
Contact avec EDF délégation Bourgogne.
- 12 - Affiche départementale côte d'orient « connaissance et protection du damier du frêne ».
Etat d'avancement. Validation des partenaires. Validation définitive de la maquette. Réponse de l'Office National des Forêts.
- 13 - Présentation de BIO ECO FORESTS par son fondateur Pascal OBSTETAR
- 14 - Dates à inscrire sur votre agenda.

COTISATION ANNUELLE 2010

Pour l'exercice 2009, il avait été décidé, à titre exceptionnel au regard de la situation économique, de baisser la cotisation annuelle obligatoire de 25% et de la fixer à 15 € au lieu de 20 €, montant de la cotisation annuelle historique depuis la fondation de « Forestiers du Monde® ». Pour l'exercice 2010, la cotisation annuelle obligatoire revient à son niveau historique soit 20 €.

Les membres sont invités à adresser dès à présent le chèque de leur cotisation 2010 d'un montant de 20 €, libellé à l'ordre de « Forestiers du Monde® ».

Les représentations locales et internationales dotées d'un compte bancaire sont habilitées à encaisser les cotisations annuelles (Forestiers du Monde® – Ain Bugey, Forestiers du Monde® – Cameroun)

Au regard du caractère d'intérêt général de notre organisme, la **réduction fiscale** autorisée en France est égale à 66% des versements effectués selon l'article 200 du Code Général des Impôts. Ainsi pour 20 € de cotisation versée, vous pouvez bénéficier de 13,2 € de réduction fiscale (20 € x 66% = **13,20 €**). La cotisation ne revient finalement qu'à 6,80 €. Un reçu pour « dons aux œuvres » permettant cette déduction fiscale sera émis uniquement sur demande expresse.

1 - Approbation du procès verbal n°25 du 18 septembre 2009.

Le procès verbal n°25 de l'assemblée générale du 18 septembre 2009 est approuvé.

2 - Adhésions à l'association « Forestiers du Monde® »

Les adhésions des citoyens Jérémy BERTHIER, Christiane ANDRIEU, Lucien GOMOT, Odile BALME, Claude BERNARD, Marc CARTONNET, Christine CHALVIN, Marie CLAUDEL, Yvonne DE LIVONNIERE, Christophe DEGLISE, Thérèse DEMENTHON, Christine DUBREUIL, Alain DUBREUIL, Nicole DUCAROY, Franc LEBRUN, Philippe LEWDEN, Arnaud PLANTIN, Daniel POUSSE, Chantal SIMON, Albert SIMON et Christian MONTFALCON sont approuvées conformément à l'article 3 des statuts.

L'adhésion de l'Office des Retraités et Personnes Agées de Dijon (OPAD), personne :morale, est approuvée conformément à l'article 3 des statuts.

Les nouveaux adhérents déclarent avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde® ».

L'attention des adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde® » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

3 – Salon de l'environnement de Basse Ham. 17-18 octobre 2010. Engagement de « Forestiers du Monde® - Moselle »

« Forestiers du Monde® - Moselle » représentée par Thomas LAMOTTE participera au salon de l'environnement à Basse Ham en Moselle (57) les 17 et 18 octobre 2010. La thématique est "La forêt". Ce salon s'adressant aux familles et aux scolaires, FDM - Moselle propose :

- la tenue d'un stand présentant « Forestiers du Monde® »,
- le traitement de la thématique relative aux plantes exogènes dites invasives ;
- l'organisation d'une conférence et/ou animation sur les plantes exogènes dites invasives ;
- des sorties sur le terrain.

4 –Projet pédagogique de « Forestiers du Monde® - Meurthe-et-Moselle ». Réhabilitation de plants truffiers.

« Forestiers du Monde® – Meurthe et Moselle » représentée par Pascal OBSTETAR porte avec l'école élémentaire publique Louis PERGAUD de Laxou et la commune de LAXOU un projet de réhabilitation de plants truffiers, engagé sur la coulée verte,(et les ?) terrains communaux. Par ailleurs, « Forestiers du Monde® – Meurthe et Moselle » a adhéré au collectif FLORE 54 et apporte sa contribution au projet de classement de la forêt domaniale de Haye en forêt de protection. A noter également la participation de « Forestiers du Monde® – Meurthe et Moselle » à la semaine du développement durable (du 1^{er} au 7 avril 2010) sur Laxou et le Grand Nancy (présentation de l'exposition « Ensemble, produisons de la biodiversité ou le formidable voyage d'Euphy »).

5 - Signature de la convention « Forestiers du Monde®-Cameroun » – Institut polyvalent NANA

Une convention visant à monter un projet pilote d'implantation du compostage en milieu scolaire liant « Forestiers du Monde® – Cameroun » représentée par le délégué national Modeste TCHIPEVEU SAH et l'Institut polyvalent NANA, établissement scolaire, représenté par Jean Bosco OUM BIYONG, préfet des études, a été signée le 18 novembre 2009. Ce projet pilote vise à développer la gestion écologiques des déchets résiduels. Il convient de noter que Bernard LECLERCQ (Réfèrent « écologie forestière » de « Forestiers du Monde® – France ») propose un échange avec les lycéens du Lycée Hippolyte Fontaine de Dijon engagés dans un projet de compostage des déchets. Une mise en relation des responsables respectifs des projets en France et au Cameroun sera effectuée dans les meilleurs délais.

6 - Amendement forestier pour le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche visant à clarifier les missions attribuées de la forêt publique française et à définir le régime forestier. Table ronde des missions de la forêt publique française.

Depuis 2005, « Forestiers du Monde® » porte le projet de définir sur le plan législatif le régime forestier. Ce point était d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration de FDM en date du vendredi 9 décembre 2005 (lire à ce sujet le paragraphe 5 du procès-verbal n°10). Depuis, l'idée a fait son chemin et aujourd'hui, avec l'appui du Syndicat National Unifié des Personnels de la Forêt et de l'Environnement (SNUPFEN), un projet d'amendement à introduire dans la future loi de modernisation agricole est en cours de rédaction.

Le 20 octobre 2009, s'est tenue à l'Assemblée Nationale, une réunion mettant en présence Christian PAUL (Député de la Nièvre), François BROTTE (Député de l'Isère), Daniel PERRON, conseiller parlementaire sur les affaires agricoles et forestières, Philippe BERGER, Secrétaire général du SNUPFEN, Philippe CANAL, Secrétaire Bourgogne du SNUPFEN et Sylvain MATHIEU représentant « Forestiers du Monde® – France ». Il s'agissait d'un premier contact afin d'étudier les modalités pour faire aboutir la proposition législative visant à définir le régime forestier.

Celle-ci sera présentée lors de la table ronde sur la forêt française qui sera organisée, à cette fin, courant février 2010 à l'initiative de députés du Parti Socialiste. Michel LAGARDE, juriste forestier, Docteur d'Etat en droit, spécialiste français du régime forestier, également membre de « Forestiers du Monde® », sera naturellement associé à cette démarche.

Cet amendement vise à modifier un alinéa de l'article L1 du code forestier (Premier article du code forestier français) afin que les forêts publiques françaises fassent l'objet d'une gestion « exemplaire » assise sur un régime forestier historique complété des impératifs contemporains attachés à la protection de la biodiversité, de l'eau, des sols et d'association et de participation de la Société Civile à l'élaboration des documents d'aménagement forestier, fondement de la gestion forestière durable.

7 - Subvention du Conseil régional de Bourgogne pour la mission malgache.

Par courrier daté du 22 octobre 2009, le Conseil régional de Bourgogne décide d'attribuer une subvention de 3500 € sur un coût total estimé à 10 200 € pour la mission d'appui à la création de la première forêt pédagogique bio diverse malgache avec le collège d'enseignement général et rural de Sakaraha. Une nouvelle demande de subvention d'un montant de 4 150 € fut adressée le 10 janvier 2010 à la fondation CHIRAC. Par ailleurs, à l'initiative de Michel LE CORRE, correspondant « Forestiers du Monde® – Aisne », en charge de la coordination de la mission malgache, Sœur Geneviève, directrice du collège de Sakaraha, devrait être reçue samedi 13 février 2010 en France, sur Dijon afin de découvrir, in situ, des créations forestières pédagogiques bio diverses déjà réalisées.

8 - Seconde édition du guide pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble, luttons contre l'effet de serre ». Recherche de financement à hauteur de 6000 €.

Par courrier daté du 23 novembre 2009, le Conseil régional de Bourgogne (co-financier de la première édition) décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'édition de la seconde version du guide pédagogique. Le Groupement d'Intérêt Economique de la Toison d'Or (co-financeur de la première édition également) apportera un concours financier à hauteur de 1 000 €. Enfin, une demande au groupe EIFFAGE est en cours d'instruction. Elle devrait permettre de boucler le budget nécessaire à la conception et l'édition de cette seconde version.

9 - Projet de la création forestière pédagogique bio diverse de LHUIS (Ain). Présentation.

La création forestière pédagogique bio diverse réalisée par la représentation « Forestiers du Monde® – Ain Bugey » présidée par Jean-Paul RIOU (alias Tom) est engagée. Un article est désormais en ligne sur le site Internet de Forestiers du Monde (www.forestiersdumonde.org). Il permet de suivre en quasi-direct l'avancement du projet. Celui-ci se déroule bien, répond aux attentes locales et génère des témoignages particulièrement positifs. Nous adressons à l'équipe locale nos félicitations et nos encouragements à poursuivre et étendre la démarche !

10 - Projet de réhabilitation forestière bio diverse de pédagogique sur Pernand Vergelesses (Côte d'Or).

Le projet de la réhabilitation écologique pédagogique bio diverse de Premeaux-Prissey achevé en 2009 avec l'installation de la signalétique aura permis aux élus de la commune de Pernand Vergelesses située plus au Sud sur la Côte viticole, de découvrir « Forestiers du Monde® » et ses projets forestiers pédagogiques novateurs en terme de biodiversité forestière.

Ainsi, en lieu et place d'un reboisement en cèdres de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) programmé par l'Office National des Forêts sur une parcelle de sa forêt communale, le conseil municipal de Pernand Vergelesses décide, avec le concours technico-pédagogique de « Forestiers du Monde® », d'impliquer les écoliers et le village dans la mise en valeur d'un coteau forestier en optimisant la biodiversité par enrichissement avec des essences feuillues à vocation sylvicole et paysagère.

C'est précisément sur la parcelle forestière n°30 dénommée "Frétille", caractérisée par sa vocation paysagère, que le conseil municipal, suite à la récolte de vieux pins en 2006 sur la sous parcelle 30A, sollicite le concours de « Forestiers du Monde® » pour installer avec les écoliers du Regroupement Pédagogique intercommunal de Pernand-Vergelesses, Echevronnes et Aloxe-Corton, une biodiversité forestière optimale.

L'article relatant ce projet aujourd'hui réalisé est en ligne sur le site Internet de « Forestiers du Monde® » (www.forestiersdumonde.org).

11 - Projet de gestion des bandes de servitudes de lignes électriques.

Contact avec EDF délégation Bourgogne.

Lundi 14 décembre 2009 dans les locaux de la délégation EDF Bourgogne, à l'occasion du bilan annuel de la convention « Carbone » conclue le 28 décembre 2007 entre « Forestiers du Monde®-Bourgogne » et EDF-Bourgogne, fut évoqué le projet d'élaborer à titre expérimental sur une emprise de ligne électrique, si possible en forêt privée, un « cahier des clauses écologiques pour la conduite des travaux d'entretien des bandes de servitude de lignes électriques ». Une telle démarche expérimentale serait une première en France. Il s'agirait de définir comment favoriser la biodiversité sur ces emprises.

Nous tenons à faire observer que cette idée « nouvelle » pour EDF Bourgogne s'inscrit parfaitement dans la démarche d'interpellation d'EDF-GDF Distribution menée en 2005 par « Forestiers du Monde® » sur la base de la certification ISO 14001 de cette entité, démarche qui n'avait pas abouti, sur ce point, à l'époque, les réponses d'EDF-GDF Distribution étant notoirement insuffisantes. Une relecture des procès-verbaux n°7 (vendredi 25 mars 2005), et n°9 (vendredi 9 septembre 2005) permet de tracer notre action « historique » fondant ici notre légitimité à agir.

12 - Affiche départementale côte d'orienne « connaissance et protection du damier du frêne ».

Etat d'avancement. Validation définitive de la maquette. Validation des partenaires.

Les dernières corrections porteront sur :

- la localisation en bas à droite des logotypes des partenaires financiers, institutionnels et associatifs,
- le rajout d'une mention relative au cycle de vie « Mon cycle de vie est bisannuel » et la suppression des mentions « n », « n+1 » sur le cycle de vie,
- le rajout du titre « Répartition de l'espèce » sur la carte,
- le déplacement du commentaire relatif au substrat organique recherché par le damier du frêne afin qu'il soit lisible,
- la modification en jaune des textes actuellement écrits en bleu (peu lisible) sur l'ensemble de l'affiche.

A ce jour, ce projet d'affiche départementale est soutenu par le Conseil Général de Côte d'Or (1000 €), l'Union Entomologique Française (U.E.F), la Lyonnaise des Eaux, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.), le Groupement d'Intérêt Economique de la Toison d'Or, et la Fondation Nature & Découvertes (2 000 €). Les institutionnels forestiers privés et publics sollicités (C.R.P.F. Bourgogne, O.N.F, Association des communes forestières de Côte d'Or) ont été contactés afin d'être associés, et ce sans sollicitation financière, le budget de 3 000 euros étant bouclé. Seul l'Office National des Forêts a adressé une

réponse. Il décline notre proposition visant à l'associer à la promotion en 2010, année de la biodiversité, à la protection du Damier du frêne (*Euphydryas maturna*), papillon forestier protégé en France.

La diffusion est programmée pour le début du printemps 2010, après les élections régionales. Pour la diffusion auprès des 707 communes de Côte d'Or, un projet de courrier commun cosigné par le Président du Conseil général de Côte d'Or et la présidence collégiale de « Forestiers du Monde® » est à l'étude.

13 - Présentation de BIO ECO FORESTS par son fondateur Pascal OBSTETAR

Co-fondateur de « Forestiers du Monde® », Pascal OBSTETAR lance la société BIO ECO FORESTS qui commercialisera très prochainement un ensemble logistique de gestion de forêts et de milieux naturels associés. Cet ensemble de gestion comprendra un logiciel open source attaché à un compas forestier électronique qui sera lui commercialisé. Il permettra ainsi de recenser en temps réel les arbres à conserver « au mètre près », au titre de la biodiversité et ceux à couper en vue de l'intérêt sylvicole. Un projet présenté dans un contexte naturel forestier de plus en plus incertain en raison de la fréquence des tempêtes. Aussi, fort d'un puissant réseau et d'une connaissance évidente du sujet, Pascal pousse la porte des locaux d'Oséo qui lance à l'époque, l'édition 2009 de son concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes. Les sélections passées, l'idée séduit, et Pascal est retenu parmi les lauréats 2009, catégorie Emergence. Aux fonds personnels, s'ajoute le chèque de 43 000 euros versé par la Région et Oséo.

Actuellement « en phase de pré-industrialisation », le compas sera « optimisé puis validé pour être industrialisé », pour une commercialisation prévue fin d'année (sur le Net). Un développement à l'international est envisagé. Pour cela, il tente à nouveau le concours qu'Oséo propose, mais dans la catégorie Création-Développement où l'aide peut monter jusqu'à deux millions d'euros.

Cette présentation est l'occasion de rappeler que « Forestiers du Monde® », association loi 1901, entend promouvoir toutes les activités et tous les métiers de la gestion de la forêt et des milieux naturels. Pour atteindre cet objectif, une solution consiste à présenter les professionnels membres de « Forestiers du Monde® ». Cette solution présente l'intérêt d'offrir aux internautes qui consultent « Forestiers du Monde® » une présentation réaliste de l'activité professionnelle puisque réalisée par le professionnel lui-même. Elle permet en outre d'offrir à l'internaute qui recherche un conseil ou un contact de trouver via notre site Internet www.forestiersdumonde.org un professionnel en mesure de lui apporter une réponse et le cas échéant de négocier et réaliser une prestation : travaux forestiers, défense juridique, acquisition de logiciels spécialisés, fourniture de matériels forestiers, etc.

14 - Dates à inscrire sur votre agenda.

- Vendredi 28 mai 2010 : Réunion du conseil d'administration de « Forestiers du Monde® - France » programmée sur Dijon au siège de « Forestiers du Monde® - France ».
- Assemblée générale annuelle 2010 de « Forestiers du Monde® » en cours de préparation sans doute un dimanche du mois de juin. (Date communiquée dès que possible).